



**Compte Rendu du Conseil Communautaire
du Mardi 29 novembre à 17h30
à la salle des fêtes de DOMBLANS**

Présents : M. Serge MOREAU, Mme Arlette GUICHARD, Mme Véronique VERBEECK, M. Roger BALLET, M. Christian VUILLAUME, M. Bernard FRACHON, M. Daniel CHALANDARD, M. Gilles CAMPY, M. Dominique PRUDENT, M. Daniel SEGUT, M. Yves MOUREY, M. Alain PERNET, Mme Marie-Madeleine PERRARD, Mme Yolande OUDOT, Mme Sandrine ROY, M. René FANDEUX, M. Jean-Claude PROST, M. François FERNEX DE MONGEX, M. Michel BRUTILLOT, , Mme Gisèle GHELMA, , Mme Marie-Odile RAMELET, M. Eddy LACROIX, , M. Alain QUICLET, M. Richard FENIET , Mme Corinne LINDA, M. Denis LABRE, M. Samuel RIETMANN, M. Claude BASSET, M. Kader SAOUDI, Mme Nicole BOUILLET

Absent : M. Rémy COURTOU

Excusés : M. Christian NOIR, M. Luc MICHAUD GROS-BENOIT

Liste des délibérations :

- Décision modificative du budget général
- Décision modificative du budget site ODO
- Autorisation d'engagement
- Ouverture de postes
- Marché Mur de Frontenay, validation du choix de l'entreprise
- Plan de gestion PDIPR – Validation
- Plan de gestion PDIPR – Demande DETR
- Projet Aire de services pour Camping-car, dossier DETR 2017
- Application numérique – Nom et charte graphique
- Vente terrain site ODO société ORPEO
- Vente terrain site ODO GAEC BAUD
- Soutien financier pour la lutte contre l'ambrosie
- Demande de financement NATURA 2000

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée, et précise que ce conseil communautaire sera le dernier de la CCCHS, sauf changement de directive de la Préfecture qui nous obligerait à nous réunir de nouveau. Il remercie les personnes présentes pour leur participation.

M. VUILLAUME remercie Quentin GAVAZZI, qui a assuré l'intérim sur le poste de Direction en l'absence d'Elodie ROUGEBIEF, et qui quittera ses fonctions au 31 décembre 2016. Il félicite Quentin pour le travail effectué, qui plus est sur son premier poste en sortie d'études.

Point sur la fusion

Le travail sur la fusion est très lourd et nécessite plusieurs réunions par semaine. Par contre, celui-ci se déroule plutôt bien et de façon positive et constructive.

Concernant les personnels, quelques petits changements seront nécessaires, mais chacun aura une place au sein de la future collectivité.

Les deux bureaux des CC actuels se sont réunis à plusieurs reprises et ont esquissé ce que pourrait être le prochain bureau : 1 Président, 9 Vice-Président et 9 membres du bureau. Il est rappelé que la mise en place de l'exécutif fera objet d'élections au scrutin uninominal.

Le conseil communautaire de la CC Bresse Haute Seille sera constitué de 71 membres. La première séance se tiendra le 09 janvier à 18h30 à Bletterans. Considérant la durée estimée de ce premier conseil, un buffet sera proposé pendant les élections. Le deuxième conseil communautaire aura lieu à Domblans le 18 janvier à 18h30, et sera encore très formel, mais quelques éléments sur les orientations seront déjà donnés.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés par l'ordre du tableau. Si des Maires ne souhaitent pas siéger au conseil, ils doivent démissionner au 02 janvier et les courriers de démission transmis à la CC avant le 04 janvier.

A partir du 1^{er} janvier 2017, le Président le plus âgé des deux CC aura délégation de signature pour la convocation au 1^{er} conseil communautaire.

Concernant le budget de la communauté de communes Bresse Haute Seille (CCBHS), le principe du budget analytique, déjà mis en place côté Haute Seille, a été retenu. Il permet de réduire le nombre de budgets annexes qui existait à la CCBR.

Considérant les difficultés pour installer un certain nombre d'outils administratifs, le fonctionnement des deux anciennes CC devrait continuer à être appliqué à peu près à l'identique les premiers mois.

Seul le service comptabilité sera transféré à Bletterans, les autres agents resteraient à Voiteur durant la période d'installation.

Décision modificative de budget, Budget général – Délibération

Une décision modificative du budget est présentée avec les points suivants :

→ Dépenses

Le montant de la cotisation de l'assurance du personnel a fortement augmenté, suite à l'intégration du personnel de la compétence périscolaire, dont notamment des titulaires où les remboursements sont complets en cas d'arrêt.

L'Arbre de Noël des personnels, proposé par le bureau cette année, n'était pas prévu initialement au budget (montant estimé : 600 €).

Afin de proposer des animations plus attractives pour les activités extrascolaires des vacances de Noël, le budget est légèrement augmenté.

Le coût de la mise en route du Pôle de services a été sous-évalué, entraînant une dépense supplémentaire de 1 100 euros.

Suite à des études complémentaires pour les travaux du Mur de Frontenay, le montant de la facture augmente de 4 570 €.

Pour réaliser la vente des terrains sur le site ODO, 1 680 € supplémentaires sont nécessaires pour le bornage des parcelles.

Le projet d'identification ludique de la flore du parc Jurafaune proposé par notre Service civique est très intéressant et nécessite une enveloppe maximale de 10 000 € pour la création de panneaux.

→ Recettes

Une économie de 7 600 € a été réalisée sur les travaux de voirie.

Le remboursement de la porte du bâtiment A du site ODO s'élève à 2 000 €.

Les lettres de rappel sur la taxe de séjour (Tourisme) ont permis d'augmenter les recettes.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la décision modificative du budget Général et ODO*

Autorisation d'engagement – Délibération

La délibération d'autorisation d'engagement permet au Président de pouvoir engager certains investissements prévus initialement en 2016 avant le vote du budget 2017 (aire de jeux Domblans, ...)

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la délibération*

Ouverture de postes – Délibération

Suite aux derniers changements de grades dans le service social, des ouvertures de postes sont nécessaires.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité les ouvertures de postes présentés*

Projet maraîcher à Nevy sur Seille

Le jeune maraîcher bio installé à Nevy-sur-Seille est submergé par la demande. Afin de pouvoir répondre à celle-ci par un développement de son activité, il recherche entre 80 ares et 1 ha de terrain plat pour y installer une serre sur le territoire. Si une commune a connaissance d'un terrain adapté à cette activité, les coordonnées du jeune entrepreneur sont disponibles à la CC.

VOIRIE – M. NOIR

Marché « Mur de Frontenay », validation du choix de l'entreprise – Délibération

Diapo comparative des deux offres (après révision) : Famy 201 777 € HT et SJE 204 501 € HT

Suite à notre marché public et à l'ouverture des plis, le montant des offres s'avère être nettement supérieur au budget prévisionnel, puisque l'offre la moins-disante se trouvait autour de 240 000 € pour une estimation à 170 000 €. Une négociation a donc été engagée.

Après analyse des offres, c'est l'entreprise FAMY qui a été retenue par la CAO, pour une offre à 201 777 € HT.

Un constat d'huissier sera nécessaire pour la remise en état du terrain privé après travaux.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité le choix de l'entreprise*

Pont sur le Serein – Le Louverot – Rencontre DDT

Christian NOIR a pu convenir d'un rendez-vous sur site avec l'ONEMA afin de discuter du projet et d'éviter les allers-retours de courriers demandant des pièces complémentaires.

L'ONEMA a donné son accord oral pour une date de début des travaux entre mars et avril 2017. Cela doit nous être confirmé par courrier.

Bilan exercice 2016

Les travaux de voirie sont satisfaisants dans l'ensemble. Les travaux sur Menétru-le-Vignoble n'ont pas pu être réalisés à cause du chantier d'eau potable. Ils sont donc reportés à l'année 2017.

Quelques litiges sont à reprendre à Lavigny, Frontenay et Saint-Lamain.

SERVICE A LA POPULATION JEUNESSE ET EDUCATION – M. SEGUT

Le COPIL sur la compétence périscolaire se déroulera le mardi 13 décembre. Comme chaque année, des questionnaires ont été distribués aux parents, enfants, enseignants et animateurs afin de faire un point sur le fonctionnement et les attentes concernant la compétence.

Pour 2017, la compétence extrascolaire sera appliquée sur l'ensemble du territoire et la compétence périscolaire sur celui de la CCCHS. Le défi sera d'étendre la compétence à l'ensemble de la future collectivité.

Pour les vacances de Noël, et suite à la baisse de fréquentation lors des dernières vacances, des activités plus attrayantes seront proposées telle qu'une sortie au marché de Noël de Pontarlier, cinéma...

Plan de gestion PDIPR 2016/2019 – Validation – Délibération

Le Plan de gestion PDIPR 2016/2019 est présenté. (Se reporter au diaporama joint)

Celui-ci recense les travaux prévus sur trois années, mais doit être voté en une seule fois et déposé au Conseil départemental avant le 31 décembre 2016. Les projets présentés sont des propositions de la commission tourisme, mais peuvent être amendés en cours d'exercice.

En 2017, le plan de gestion de la CCBR sera fusionné avec le nôtre.

Le plan de gestion est soumis à la validation du conseil communautaire

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité le plan de gestion PDIPR*

Plan de gestion PDIPR – Demande DETR 2017 – Délibération

En supplément aux aides du conseil départemental, le bureau propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017, sollicitant une aide à hauteur de 40%.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la demande de subvention*

Projet Aire de services pour camping-cars - Demande DETR 2017 – Délibération

Le bureau communautaire propose de reconduire la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet d'aire de services pour camping-car, qui sera situé sur le site ODO à Domblans.

Cette aire comprendra seulement une ou deux places d'arrêt car d'autres seront proposées à proximité des commerces locaux.

Les services mis à disposition des usagers seront gratuits. En effet, après s'être renseigné auprès d'autres collectivités, il s'avère que la quasi-totalité des aires payantes sont régulièrement dégradées. De plus l'objectif est de développer le territoire par le biais du tourisme.

L'entretien sera à la charge de la collectivité propriétaire.

→ *Le conseil communautaire valide le projet et la demande de subvention à 29 voix pour et 1 abstention*

Application numérique – Nom et charte graphique – Délibération

Suite à des modifications sur l'application numérique, dont l'intégration de la Bresse, une délibération modificative est proposée afin de changer le nom. Nom proposé : « Entre Bresse et Vignoble »

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité le nouveau nom*

M. BRUTILLOT félicite Lucile KAHL qui a réalisé un travail de qualité et qui a été très impliqué tout au long de son service civique.

L'application devrait être disponible en début de saison 2017.

Présentation de l'application par Lucile :

L'application est intéressante pour l'ensemble du département puisque des liens renvoyant à d'autres sites touristiques sont présents.

Des itinéraires concernant tous les moyens de locomotion sont évoqués : VTT, vélo, à pieds, à cheval ou encore en voiture.

15 photos 360° seront présentes dans l'application, ainsi que des images fixes. Quelques récits sonores viendront également agrémenter l'application.

L'application présente donc des itinéraires, mais référence également des hébergeurs, des points de restauration, des sites faisant partie du patrimoine jurassien...

Cette application sera amenée à évoluer dans le temps puisqu'il est possible d'intégrer tout type de contenu.

Bilan Maison de la Haute Seille

L'Assemblée Générale de la Maison de la Haute Seille a montré l'excellent fonctionnement de l'association. Suite à la très bonne saison 2016 (22 000 visiteurs), l'association dégage des bénéfices.

L'équipe est essentiellement composée de jeunes personnes, dont des étudiants. Quelques travaux seront à réaliser suite aux retours évaluatifs des visiteurs.

En conclusion sur la compétence Développement touristique, il est rappelé que la futur CC n'abandonnera pas le travail qui a déjà été effectué mais, au contraire, permettra d'apporter un complément intéressant à notre territoire.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE – EQUIPEMENTS SPORTIFS – M. BALLE

M. BALLE ouvre son intervention en rappelant que la culture est un point fort de notre territoire, mais que des progrès sont encore à faire.

Bilan animations 2016 et perspectives

12 associations sont présentes sur l'ensemble du territoire. La CCCHS a subventionné l'ensemble de ces associations soit par des aides aux fonctionnements, soit à la manifestation, soit par convention.

Plusieurs milliers de spectateurs sont venus applaudir les spectacles proposés sur notre territoire.

M. BALLE rappelle qu'il est important de ne pas être trop élitiste dans le choix des représentations et qu'il sera nécessaire pour 2017 de se concerter pour la programmation afin de ne pas mettre en concurrence deux représentations soutenues par la CCBHS.

Les deux médiathèques de la CCCHS et de la CCBR ne feront qu'une au 1^{er} janvier avec plusieurs antennes sur le territoire. Le travail en réseau déjà engagé se poursuivra.

Afin de faciliter l'accès à la culture pour les tout-petits, un abonnement spécifique pour les assistantes maternelles dans le cadre professionnel est désormais proposé.

Lancement du CTEAC

En 2017, le CTEAC trouvera son prolongement pour sa deuxième année. L'Instand'art et Promodegel, associations financées par la CCCHS et la DRAC, mettront en place un certain nombre d'activités.

En 2015, la brigade des planteurs d'arbres était à l'honneur (16 arbres + 1 en 2016). Un bal folk a eu lieu à Bréry pour fêter cet anniversaire de la plantation.

Actuellement, des animations sont en cours dans les écoles pour la collecte et la création d'une bande son et une production de danses contemporaines est en réflexion.

Bilan sport

6 associations financées par la CCCHS sont recensées : 3 pour le football, 1 pour la gym, 1 pour les arts martiaux, et 1 pour le skate-park.

Cette année, 11 500 € d'aides aux associations ont été allouées sur des nouveaux critères spécifiques.

En 2017, la compétence sera toujours appliquée sur le territoire de la Haute Seille, avec l'ambition et la volonté de l'étendre sur la totalité du territoire élargi.

MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT DES SITES ET DES PAYSAGES - SPANC – BATIMENT – ECONOMIE - M. CHALANDARD

Vente terrain site ODO société ORPEO – Délibération

La société ORPEO souhaite acquérir la parcelle de 864 m² sur le site ODO au prix de 5€ HT/m² (prix identique à la ZAE), pour un montant total de 8 184 € TTC.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la vente du terrain*

Vente terrain site ODO GAEC BAUD – Délibération

Afin de faire apparaître le montant de la TVA sur la délibération, une délibération modificative concernant la vente de la parcelle et de la structure métallique située sur le site ODO est nécessaire. Montant de la transaction : 10 800 € TTC

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la vente*

Soutien financier pour la lutte contre l'ambrosie – Délibération

Dans le cadre de la lutte annuelle contre l'ambrosie sur notre territoire, et suite au bilan 2016 transmis, M. CHALANDARD propose de verser 1 000 € à la FREDON pour ses actions en 2016.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité l'aide financière et la signature de la convention.*

Demande de financement NATURA 2000 – Délibération

Dans le cadre de l'animation NATURA 2000, l'Etat et l'Europe financent à 100% le temps de travail consacré par la chargée de mission Environnement et Territoire à ce dossier, ainsi que les frais afférents. Une demande de subvention 2017 à hauteur de 5 848.82 € est proposée au conseil.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la demande de subvention.*

Convention Agate Paysage

Chaque année, la convention avec Agate Paysages est rediscutée, notamment afin de faire le bilan des chantiers menés par l'équipe verte l'année passée.

L'association connaît des difficultés pour désigner un adjoint, une personne en réinsertion ne pouvant pas réglementairement aider à l'encadrement d'une équipe.

Actuellement, l'équipe verte est donc composée de 6,89 ETP + 1 encadrant. Agate Paysages propose d'y ajouter 2 ETP dès le mois de décembre 2016. Cela équivaldrait à l'encadrement de 14 personnes en contrats d'insertion de 20 ou 26h/semaine.

Chaque année, l'équipe effectue environ 10 000 heures de travail sur le territoire. En 2016, l'équipe a su répondre aux diverses sollicitations des communes. Cependant, le Président souligne que ce chiffre de 10 000 heures ne sera pas atteint cette année, suite notamment à des absences et des retards dans le recrutement des salariés.

Le bureau communautaire souhaite observer le fonctionnement de l'équipe verte les premiers mois de l'année 2017 afin de voir si l'augmentation du nombre d'ETP est réaliste. Il propose au conseil communautaire de renouveler la convention 2016 pour l'année 2017, et de prendre un avenant en mars prochain afin de :

- soit valider une augmentation de 15 000 € du montant initial de la convention (75 000 € en 2016) pour compenser cette augmentation du nombre d'ETP et les coûts de fonctionnement potentiels suite à l'extension de territoire
- soit valider une augmentation de 2 % du montant initial de la convention pour compenser la hausse du coût de la vie (1 500 €)

L'idée évoquée pour l'année 2017 est de conserver les 100 heures gratuites pour les communes initialement issues de la Haute Seille, et si possible rendre service aux communes de la Bresse ponctuellement et selon le type de chantier.

POINTS DIVERS

Point sur le développement numérique / Internet

Le 10 novembre, M. VUILLAUME et M. BALLETT ont rencontré M. VERPILLAT pour discuter de la mise en œuvre du haut débit.

La collectivité est toujours en attente de décision sur le choix des communes qui seront prioritaires.

Deux scénarii sont possibles :

- Montée en débit par l'installation de la fibre dans les villages, puis connexion par le cuivre pour les habitations. Objectif : année 2018
- Montée en débit par l'installation de la fibre jusqu'aux habitations. Objectif : 2020

Ces deux solutions entraînent des montants globaux très différents.

Le choix se fera suite à un vrai débat qui sera mené par la future commission aménagement du territoire.

Information Maire de Domblans

Monsieur FRACHON, Maire de la commune de Domblans, informe le conseil communautaire que le Ministère de l'Intérieur a confirmé la création d'une nouvelle gendarmerie sur Domblans, composée de pavillons jumelés et d'une caserne.

Cette décision est une bonne nouvelle pour notre territoire.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Président,


Christian VUILLAUME